

## COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 02 MARS 2021

Date de convocation : 18/02/2021

Nombre de Conseillers :

en exercice : 15

en présence : 8

votants : 14

L'an deux mil vingt-et-un, le deux du mois de mars à vingt heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de Morlincourt se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance, sous la présidence de Monsieur Patrick LEFEBVRE, Maire.

Etaient présents : A. BOBOWSKI, M. DEGAUCHY, M.A. DUPUIS, C. FORMONT, P. LEFEBVRE, V. LEROY, G. MARTIN, C. PICAUD,

Absents excusés : D. CAPY, M. DEVANNEAUX, O. FACHE, M.J. LENS, F. LOIFERT, P. MARSON, S. THOMAS.

Absents excusés : /

Procurations : D. CAPY donne procuration à A. BOBOWSKI, O. FACHE donne procuration à C. FORMONT, M.J. LENS donne procuration à G. MARTIN, S. THOMAS donne procuration à G. MARTIN, F. LOIFERT donne procuration à M. DEGAUCHY, P. MARSON donne procuration à M. DEGAUCHY.

Les conditions de quorum étant remplies, la séance est ouverte.

Le secrétariat a été assuré par : A. BOBOWSKI

Le maire informe l'assemblée que la séance est enregistrée à l'aide d'un enregistreur vocal destiné à la prise de son.

### **1 - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08/12/2020**

Madame LEROY Valérie fait la lecture du procès-verbal de la séance du 08 décembre 2020 et non celle du compte-rendu habituellement lu.

Le procès-verbal de cette séance appelle une observation de Monsieur DEGAUCHY qui ne comprend pas pourquoi le procès-verbal rédigé par Madame LOIFERT le 29/09/2020 ait été considéré comme illisible. Monsieur le Maire et Madame LEROY rappellent à Monsieur DEGAUCHY que c'est la forme qui doit être approuvée et pas le contenu du procès-verbal.

Monsieur le Maire souligne que le compte-rendu du 23/06/2020 avait été noté non approuvée dans le compte-rendu du 29/09/2020 alors qu'il avait été approuvée, les absences ne devant pas être comptabilisées dans le résultat des voix. C'est une erreur de rédaction.

Le Procès-verbal du 08/12/2020 est approuvée par 11 voix pour dont 4 procurations et 3 voix contre dont 2 procurations, celle de Monsieur DEGAUCHY et Mesdames LOIFERT et MARSON.

Il est signé séance tenante.

### **2 – AJOUT D'UNE LIGNE A L'ORDRE DU JOUR**

Le Maire rappelle à l'assemblée qu' « *en cas d'urgence, il peut ajouter à l'ordre du jour un point qui ne figurait pas sur la convocation adressée aux conseillers municipaux. L'inscription d'un point supplémentaire est alors soumise au vote des conseillers municipaux pour approbation, à l'unanimité, dès l'ouverture de la séance. Si les conseillers municipaux jugent qu'ils n'ont pas été suffisamment informés, ils peuvent demander que le point soit renvoyé en séance ultérieure de conseil municipal avec un délai compatible avec l'urgence. Si l'inscription de ce point supplémentaire est acceptée, celui-ci sera examiné après épuisement de l'ordre du jour* »

Le Maire demande aux conseillers de l'autoriser à ajouter une ligne à l'ordre du jour.

Monsieur DEGAUCHY désire connaître le contenu de cette ligne supplémentaire à l'ordre du jour. Monsieur le Maire lui précise qu'il en connaîtra le contenu quand elle sera débattue.

Le vote de l'ajout d'une ligne à l'ordre du jour montre les résultats suivants : 8 voix pour dont 2 procurations et 6 voix contre dont 4 procurations, celle de Messieurs DEGAUCHY, MARTIN, THOMAS et Mesdames LOIFERT, LENS et MARSON.

### **3 – ACCUEIL DES ENFANTS AU CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT DU CENTRE SOCIAL RURAL DE GUISCARD**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de voter le renouvellement de la participation de la commune aux activités des enfants de Morlincourt au CLSH du Centre social Rural de Guiscard pendant les vacances scolaires et les mercredis. Il présente les tarifs pour 2021 qui sont inchangés : 9,00€ la journée et 4,50€ la demi-journée.

Le Conseil Municipal décide de renouveler sa participation pour 2021 au CLSH du Centre Social de Guiscard et vote à l'unanimité la proposition des tarifs.

### **4 – TARIFS 2021 DES LOCATIONS**

Le Maire rappelle les tarifs de location de 2020 qui sont la pour la salle polyvalente de 350€ pour les habitants de Morlincourt et 620€ pour les extérieurs, pour les emplacements de pêche ils sont de 25€ pour les habitants de Morlincourt pour le petit étang et 55€ pour les extérieurs, 70€ pour tous pour le grand étang.

Les tarifs de location des logements communaux sont de 305€ (250€ + 55€ de charges) pour le logement du RDC et de 370€ (300€ + 70€ de charges) pour celui du 1<sup>er</sup> étage

Il informe l'assemblée que la révision des loyers se fait à la date anniversaire de la signature du bail. Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de maintenir ces tarifs.

### **5- BUDGET : PROJETS DE TRAVAUX ET D'ACHATS**

Le Maire informe l'assemblée des travaux en cours qui sont la suite de la réalisation des grandes allées du cimetière en macadam et la réception de façon dématérialisée des appels d'offres pour les travaux des trottoirs de la rue et du square de la Chambérie jusqu'au 13 mars 2021 à 12h. La Mairie est dans l'attente d'un devis pour la mise en place de cailloux dans les petites allées du cimetière.

Une rampe a été installée dans la montée d'escalier de l'école pour un montant de 388.00€ TTC.

Les achats et les travaux projetés pour le budget 2021 sont :

- Rénovation de la peinture des portes de l'église et du cimetière : 3 999.23€ TTC
- Création d'un vestiaire et d'un local de stockage des produits craignant le froid : 10 031.42€ TTC
- Balayeuse : 19 695.00€ TTC, pour laquelle aucune subvention n'a été accordée  
Une visite à la Médecine du Travail a été demandée par le Maire pour vérifier si l'utilisation de cet engin est compatible avec l'état de santé de l'agent technique.
- Visiophone à l'école : 3 183.60€ TTC, pour lequel aucune subvention n'a été accordée. Madame LEROY demande que le Maire se rapproche de l'Education Nationale pour une demande de subvention.
- Changement de la porte du cimetière (côté parking) : 4 330.45€ TTC
- Réparation des portes de l'église (rejet d'eau) ; 846.00€ TTC

Un devis a été fait pour un projet d'isolation du plafond de l'atelier pour un montant de 7 422.62€ TTC.

### **6– RENOUELEMENT DU CONTRAT DE MAINTENANCE INFORMATIQUE AVEC L'ADICO**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'un contrat de maintenance informatique Sérénité + et un contrat de sauvegarde externalisée ont été signés avec l'ADICO ainsi qu'une convention d'adhésion. Ceux-ci arrivent à échéance en avril 2021 et qu'il est nécessaire de procéder à leur renouvellement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de donner son accord pour que le Maire signe le renouvellement de ces contrats.

### **7– DEMANDE DE SUBVENTION DE LA COMPAGNIE D'ARC**

Monsieur le Maire présente aux conseillers la demande de subvention du Président de la compagnie d'Arc de Morlincourt qui lui serait nécessaire pour la réalisation de travaux afin de remédier aux dégradations liées aux intempéries subies par le jeu d'arc. Monsieur le Maire propose d'allouer une subvention de 300.00€ à la Compagnie d'Arc de Morlincourt.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte cette proposition par 13 voix pour dont 6 procurations et 1 voix contre, celle de Madame LEROY.

### **8– MISE A JOUR DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE**

Lors de la dernière réunion du Conseil Municipal il avait été demandé à l'assemblée de se positionner dans les différentes cellules du Plan Communal de Sauvegarde. Deux postes de suppléant dans les cellules « Secrétariat » et « Actions/Renseignements » étaient restés vacants.

Madame BOBOWSKI propose de se positionner sur la cellule « Secrétariat » mais personne ne se propose pour se positionner sur la cellule « Actions/Renseignements » en tant que suppléant.

La Préfecture sera contactée pour connaître la façon de remédier à ce problème afin de terminer la mise à jour du PCS.

#### **9 – AUTORISATION A ESTER EN JUSTICE**

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'autoriser la Commune, représentée par lui-même, à ester en justice pour se défendre pour des frais supérieurs à 1 000.00€, en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Madame BOBOWKI désire des précisions à savoir si cette demande concerne l'affaire en cours instruite par le Tribunal Administratif d'AMIENS ou pour toutes les affaires.

Monsieur le Maire précise que c'est pour l'affaire en cours.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte cette proposition par 8 voix pour dont 2 procurations et 6 voix contre dont 4 procurations, celle de Messieurs DEGAUCHY, MARTIN, THOMAS et Mesdames LENS, LOIFERT et MARSON.

#### **QUESTIONS DIVERSES**

- Mr le Maire avise l'assemblée que le Relais (Epicierie Sociale de Noyon) a transmis les chiffres concernant les aides apportées aux habitants de notre commune.
- Mr le Maire informe les conseillers municipaux qu'il a du faire abattre le sapin de la place publique qui était devenu trop dangereux suite à de nombreuses chutes de branches souvent très grosses sur le parking de la salle polyvalente qui sert de lieu de détente aux enfants de la cantine et sur la place publique où il y a de nombreux promeneurs.  
L'abattage d'arbres dans la Chambérie est également prévu pour un montant de 2 160,00€TTC. Un premier est tombé dans la propriété d'un particulier et deux autres risquent de le faire.
- Mr le Maire fait savoir au Conseil Municipal qu'une formation à la manipulation des extincteurs va se dérouler à la mairie le mardi 9 mars à 10h et que les conseillers peuvent y participer.
- Mr le Maire informe qu'il sera nécessaire d'inscrire au budget une avance remboursable de 4 000.00€ au SIRS pour la mise en place à l'école d'un projet informatique (tableau numérique, tablettes, ...) qui sera subventionné à 70% par l'Education Nationale.
- Mr le Maire fait savoir au Conseil Municipal qu'il y a un problème de nombre de place dans le bus lors du ramassage du midi des enfants du RPI qui rentrent à leur domicile et ceux qui viennent à la cantine à Morlincourt.
- Mr le Maire avise l'assemblée que l'inspection de sécurité qui a lieu tous les trois ans aura lieu cette année le 18 mars.
- Mme LEROY fait savoir que le Document Unique obligatoire depuis quinze ans est en cours de réalisation et que le projet va être transmis au CHSCT du Centre de Gestion de l'Oise pour avis.
- Mme LEROY propose que lors de la prochaine réunion soit mis à l'ordre du jour la réalisation d'une convention de mise à disposition pour les associations qui bénéficient de l'utilisation de la salle polyvalente et d'installations communales à titre gratuit.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la session close. La séance est levée à vingt-deux heures quinze.

Le Maire,

  
Patrick LEFEBVRE